

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue à huis clos par audioconférence, le 4 mai 2021 à 20h, à laquelle étaient présents :

MM les conseillers : Marc Gaudreau
 Alain Dumouchel
 Gaétan Boulerice
 Alain Poissant
 Daniel Racette

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire.

La directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20h00, M. le Maire, ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour (*séance tenue à huis clos par audioconférence*)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Reddition de comptes programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales
 - 7.3 Adoption du Règlement numéro 2021-313 relatif à la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 2019-302
 - 7.4 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
 - 9.1 Nomination des membres de l'organisation municipale de la sécurité civile
 - 9.2 Rapport annuel d'activités de mise en œuvre du schéma de couverture de risques 2020 (an 8)
 - 9.3 Projet d'Entente intermunicipale de partage des ressources-cadres des Services de sécurité incendie
 - 9.4 Octroi d'un contrat pour l'acquisition et la gestion d'un logiciel d'automatisation des communications
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Nomination de monsieur Patrick Forgues, journalier permanent – Travaux publics
 - 10.2 Autorisation de procéder à la vente de gré à gré de deux (2) godets de chargeuse rétro-caveuse
 - 10.3 Autorisation de procéder à l'achat d'un ordinateur d'automatisation pour l'usine de traitement des eaux usées
 - 10.4 Adjudication à la compagnie ALPG du mandat de production des plans et devis pour le remplacement du ponceau sur la rue Principale
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**
 - 11.1 Embauche d'un coordonnateur aux loisirs et activités communautaires à temps partiel
 - 11.2 Embauche d'un commis à la bibliothèque
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**
 - 12.1 Embauche d'une inspectrice en urbanisme et environnement permanent à temps complet

- 12.2 Recherche de stagiaire au service de l'urbanisme
- 12.3 Demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 215-259 visant le lot 4 798 563, rue Principale
- 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS** (séance tenue à huis clos par audioconférence)
- 14. **VARIA**
- 15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
- 15.1 Levée de l'assemblée

3. 21-05-071 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2021, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	P	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

Voici une 1^{ère} demande adressée au Conseil municipal et reçue par courriel le 15 avril 2021 de monsieur Jean-Sébastien Lapierre, citoyen de Saint-Édouard :

« Bonjour Madame Rochefort,

En tant que citoyen de Saint-Édouard, la sécurité des enfants de notre village nous tient à cœur. C'est pourquoi, nous croyons fortement que l'ajout de deux dos d'âne allongés permanents sur la rue Derome, entre le nouveau parc et le CPE, serait essentiel. De plus, il faudrait ajouter des panneaux indiquant la limite de vitesse de 30 km/h dès l'entrée du quartier.

Considérant la vulnérabilité particulière des enfants qui se déplacent à vélo ou à pied, associée à leur âge, il est important de favoriser une réduction de la vitesse dès le début de la zone de terrain de jeux.

Considérant que malgré la limite de vitesse du quartier établie à 30km/h, le fait qu'il y ait un manque flagrant de panneaux de limite de vitesse dans le quartier et que la limite de vitesse sur la rue principale soit de 50 km/h, plusieurs véhicules entre dans le quartier trop rapidement.

Considérant que les enfants qui fréquentent le CPE peuvent décider de courir vers le parc sans l'autorisation de leurs parents, et ce, sans regarder avant de traverser la rue.

Considérant qu'un bon partage des rues entre les cyclistes, piétons et véhicules est important d'autant plus que cela pourrait réduire les conflits entre les différents usagés de la rue.

C'est pourquoi, l'aménagement de deux dos d'âne allongés permanents ainsi que des panneaux indiquant la limite de 30 km/h dès l'entrée de quartier apporteraient une sécurité supplémentaire et nécessaire pour les enfants du quartier, ainsi qu'à ceux qui fréquentent le CPE. Les conducteurs se verraient obligés de réduire leur vitesse, et ce, dès l'entrée dans le quartier.

Voici la liste des citoyens qui appuient cette démarche importante pour la sécurité des enfants :

Citoyens du quartier dont plusieurs sont aussi parents d'enfants qui fréquentent le CPE du jardin fleuri : Jean-Sébastien Lapierre, Julie Thomas, Karine Gaudet, Gyslain St-Onge, Émilie Dulude, Sébastien Tremblay, Karine De Lachevrotière, Daniel Legault, Annie Lahaie, Dany Lafleur, Julie Allard, Éric Girard, Marie-Hélène Dutil, Benoit Tremblay, Nicholas Pigeon, Joannie Riendeau, Estelle Gagné, Sylvain Trudeau, Chantal Quimper, Patrick Martin, Priscilla Gaudet, Alexandre Bastien, Josiane Mayer, John Nicholson, Tasha Adams, Sébastien Pilote, Kim Laberge, Steve Muray, Josee Varin, Manon Boulé et Normand Houle.

Citoyens de Saint-Édouard :

Amélie Pinard
Kevin Poudrier
Alexandre Thibert
Annie Bernier
Geneviève Dussault
Sylvain Tremblay

Parents utilisateurs qui habitent un autre quartier de Saint-Édouard : Julie Tremblay, Francis Marcotte, Magalie Boisclair, Patrick Gagné, Gabrielle Turcotte, Maxim Lalonde Tremblay, Eugénie Beaulieu, Gabriel Laforce, Roxanne Couture.

Parents utilisateurs du CPE habitant une autre municipalité : Gabrielle Gloutney, Simon Bouchard, Cindy Beaulieu, Raphaël Robert, Karine Gervais, Renaud Robert, Camille Discoll, Martin Proteau, Méлина Bilocq, Kevin Bégin.

Éducatrices du CPE :

Julie Primeau
Karine Boisvert
Lucie Béland
Johanne Sweet
Lisons Dagenais
Claudia Perron

En espérant que ces 62 appuis, pour cette demande, puissent être véritablement considérés afin de rendre le quartier plus sécuritaire pour les enfants.

Merci bien,
Jean-Sébastien Lapierre »

Voici une 2^{ème} demande adressée au Conseil municipal et reçue par courriel le 20 avril 2021 de madame Julie Thomas, citoyenne de Saint-Édouard :

« Bonjour Madame Rochefort,

Considérant que des automobilistes dépassent la limite de 30 km/h sur la rue Sénécal, et ce, malgré l'installation de panneaux de limites de 30 km /h au milieu de la rue entre l'adresse civique 3 et 5, je souhaite faire une demande d'installation de dos d'âne allongé permanent sur la rue Sénécal entre l'adresse civique 1 et le 3. Plusieurs voisins m'ont signifié leur accord face à cette démarche afin de rendre le quartier plus sécuritaire pour les enfants.

De plus, je sais qu'il y a une problématique sur la rue du Parc. Les gens tournent trop vite à partir de la route 221 pour entrer dans le quartier. Il faudrait, là aussi, installer un dos d'âne allongé permanent dès l'entrée sur cette rue afin de rendre le quartier sécuritaire pour les enfants qui y vivent.

Merci de bien vouloir faire entendre ma demande.

Julie Thomas »

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

6.1 – 21-05-072– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 21-05-073 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 133 573,32 \$ et que ce rapport soit classé sous le numéro **2021-05** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

7.2 – 21-05-074 – REDDITION DE COMPTES PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 41 593,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Alain Dumouchel, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Édouard informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

7.3 – 21-05-075 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-313 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-302

CONSIDÉRANT QU'un Règlement numéro 2019-302 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 14 janvier 2020, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 du Code municipal prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000,00 \$ et inférieure au seuil d'appel d'offres public décrété par règlement ministériel et, qu'en conséquence, l'article 936 du Code municipal (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000,00 \$ ou plus mais inférieure au seuil d'appel d'offres public décrété par règlement ministériel et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Daniel Racette par la résolution 21-04-066, à une séance ordinaire tenue le 6 avril 2021 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le *Règlement 2021-313 relatif à la gestion contractuelle* ET que le règlement fasse partie intégrante de la présente résolution **ET D'ABROGER** le *Règlement 2019-302*.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

7.4 – 21-05-076 – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l’homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST RÉSOLU DE PROCLAMER le 17 mai **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE** et de souligner cette journée en tant que telle.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L’UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

8. GESTION DE L’HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

9.1 – 21-05-077 – NOMINATION DES MEMBRES DE L’ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur du *Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

CONSIDÉRANT QU’À compter du 9 novembre 2019, les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le Règlement devront être en vigueur sur le territoire de chacune des municipalités locales québécoises ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER les personnes suivantes aux fonctions définies selon le tableau :

Fonction en situation d’urgence	Nom	Fonction habituelle
Maire	Ronald Lécuyer	Maire
Coordonnateur municipal de sécurité civile	Catherine Rochefort	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Coordonnateur municipal de sécurité civile substitut	Véronique Lussier	Directrice générale adjointe
Coordonnateur de site désigné :		
• volet incendie	Yann Lussier	Directeur du service incendie
• volet sécurité publique	Gaétan Boulerice	Conseiller
• volet travaux publics	Chad Whittaker	Contremaître
Administration et finance	Véronique Lussier	Directrice générale adjointe
Communication	Ronald Lécuyer	Maire
Sécurité des personnes	Marc Gaudreau	Conseiller
Sécurité incendie	Yann Lussier	Directeur du service incendie
Services aux sinistrés	Ronald Lécuyer	Maire

Services techniques	Chad Whittaker	Contremaître
Transports	Daniel Racette	Conseiller

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

9.2 – 21-05-078 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES 2020 (AN 8)

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 25 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent produire un rapport annuel d'activités tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités a été présenté à la direction générale par le Directeur du service sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ D'APPROUVER le rapport annuel d'activités de mise en œuvre 2020 (an 8) du schéma de couverture de risques incendie **ET** de transmettre ledit rapport annuel à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

9.3 – 21-05-079 – PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PARTAGE DES RESSOURCES-CADRES DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités prenant parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivant du *Code municipal* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE des objectifs du schéma de couverture de risques incendie consiste à optimiser les ressources consacrées à la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'atteinte de cet objectif ainsi que pour celui de l'atteinte d'une force de frappe minimale, il devient nécessaire de faire répondre, par le biais d'une réponse multicaserne, les casernes les plus rapides par rapport au lieu de l'intervention ;

CONSIDÉRANT QU'il nous est proposé de prendre part à l'Entente intermunicipale relative au partage de ressources-cadres pour les services de sécurité incendie de Saint-Rémi, Saint-Michel, Saint-Édouard, Saint-Patrice-de-Sherrington et Sainte-Clotilde dans le cadre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente a une durée d'un (1) an à compter de la signature la plus tardive des parties et qu'elle se renouvellera automatiquement par périodes successives d'un (1) an, à moins que l'une des municipalités n'avise, par courriel recommandé ou certifié, les autres municipalités de son intention d'y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins 90 jours ouvrables avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement de la présente entente ;

CONSIDÉRANT QUE la présente Entente peut être résiliée en tout temps après consentement écrit entre les municipalités prenant parties à celle-ci ;

IL EST RÉSOLU D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer le document d'Entente intermunicipale relative au partage de ressources-cadres pour les services de sécurité incendie de Saint-Rémi, Saint-Michel, Saint-Édouard, Saint-Patrice-de-Sherrington et Sainte-Clotilde dans le cadre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

9.4 – 21-05-080 – OCTROI D’UN CONTRAT POUR L’ACQUISITION ET LA GESTION D’UN LOGICIEL D’AUTOMATISATION DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur du *Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 9 novembre 2019, les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le Règlement sont en vigueur sur le territoire de chacune des municipalités locales québécoises ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un Plan de sécurité civile le 1^{er} octobre 2019 en vertu de la Loi sur la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE la présente abroge la résolution no. 19-08-125 autorisant la signature du contrat d’acquisition et de gestion d’un logiciel d’automatisation des communications à la compagnie Somum Solutions pour le trio formé des municipalités de Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QU’UN appel de soumission a été effectué auprès de deux compagnies pour un contrat de service d’une durée de 5 ans :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Somum Solutions	7 359,90 \$
CITAM	4 297,33 \$

CONSIDÉRANT QUE l’offre de services de la compagnie CITAM a été retenu pour un contrat de 5 ans au montant de 4 297,33 \$ avant les taxes ;

II EST PROPOSÉ D’OCTOYER le contrat d’acquisition et de gestion d’un logiciel d’automatisation des communications à la compagnie CITAM, tel que stipulé dans la soumission pour un montant total de 4 297,33 \$ avant taxes pour une durée de 5 ans ET QUE cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L’UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 – 21-05-081 – NOMINATION DE MONSIEUR PATRICK FORGUES, JOURNALIER PERMANENT – TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a entériné l’embauche de monsieur Patrick Forgues à titre de journalier permanent du Service des Travaux publics par la résolution 20-11-175, lors de la séance du 3 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT une période de probation exigée de six (6) mois de travail s’étant achevée le 3 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l’évaluation de rendement réalisée, le 22 avril 2021, par le contremaître du Service des Travaux publics a démontré que l’employé répond aux attentes de rendement établies par le Conseil municipal et la direction générale ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et affaires juridiques a recommandé, sous la résolution numéro 21-04-18, la nomination de monsieur Forgues lors de la réunion du Comité tenue le 22 avril 2021 ;

IL EST PROPOSÉ DE CONFIRMER la nomination au poste de journalier permanent – travaux publics monsieur Patrick Forgues.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L’UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

10.2 – 21-05-082 – AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE DE GRÉ À GRÉ DE DEUX (2) GODETS DE CHARGEUSE RÉTRO-CAVEUSE

CONSIDÉRANT l'ancienne chargeuse rétro-caveuse de marque CASE a été vendue par la Municipalité en 2019 et qu'elle a conservé les deux (2) godets en sa possession jusqu'ici ;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) godets de marque CASE ne sont désormais plus utiles pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Lussier a accepté de payer un montant de 800,00 \$ avant taxes en achat gré à gré à la Municipalité pour faire l'acquisition des deux (2) godets de chargeuse rétro-caveuse de marque CASE ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Direction générale de procéder à la vente des deux (2) godets de chargeuse rétro-caveuse de marque CASE au montant de 800,00 \$ avant taxes par vente de gré à gré à monsieur Yves Lussier.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

10.3 – 21-05-083 - AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT D'UN ORDINATEUR D'AUTOMATISATION POUR L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer un automate dans un panneau de contrôle de l'usine de traitement des eaux usées afin de pouvoir contrôler l'efficacité et les dépenses d'électricité des soufflantes ;

CONSIDÉRANT QUE cet achat éliminerait la possibilité de certains bris et faciliterait l'extraction de données afin d'assurer adéquatement les suivis d'opération ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été demandée à la compagnie JRT, fournisseur actuel du panneau de contrôle existant ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'achat d'un ordinateur d'automatisation pour l'usine de traitement des eaux usées auprès de la compagnie JRT, pour un montant total avant taxes de 4 940,00 \$ **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

10.4 – 21-05-084 – ADJUDICATION À LA COMPAGNIE ALPG DU MANDAT DE PRODUCTION DES PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard désire retenir les services professionnels d'une firme d'ingénierie spécialisée afin d'effectuer le remplacement complet d'un ponceau sur la rue principale suite à l'affaissement de la chaussée;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumission a été effectué auprès de deux compagnies pour un contrat de service:

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
<i>FNX innov</i>	14 100,00 \$
<i>ALPG</i>	7 975,00 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE MANDATER dans l'intérêt de la Municipalité, de mandater la firme ALPG pour ses services professionnels afin de produire des plans et devis pour le remplacement du ponceau situé au nord du 274 rue Principale pour un montant de 7 975,00 \$ plus les taxes applicables et **QUE** cette dépense soit payée à même le revenu de transfert de la TECQ et **QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les documents découlant de cette entente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

11.1 – 21-05-085 – EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale a procédé à l'affichage du poste de coordonnateur aux loisirs et activités communautaires ;

CONSIDÉRANT les résultats des entrevues ainsi que les recommandations du comité de sélection ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste de coordonnateur aux loisirs et activités communautaires à temps partiel monsieur Michaël Fortin, **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 21 avril 2021, **QU'**une période probatoire de six (6) mois suivant l'embauche s'applique, **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, elle peut être mis fin au lien d'emploi par le Conseil municipal, **QU'**une évaluation soit réalisée par la Direction générale afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente, **QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer le contrat de travail de monsieur Michaël Fortin à raison de 24 heures par semaine **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

11.2 – 21-05-086 – EMBAUCHE D'UNE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE 2 À 7 HEURES SEMAINE

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et affaires juridiques recommande de procéder à la nomination, par sa résolution 21-04-17 ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste de commis à la bibliothèque madame Noémie Labre, **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 6 mai 2021, **QU'**une période probatoire de six (6) mois suivant l'embauche s'applique, **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, elle peut être mis fin au lien d'emploi par le Conseil municipal, **QU'**une évaluation soit réalisée par la Direction générale afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente, **QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer le contrat de travail de madame Noémie Labre à raison de 2 à 7 heures par semaine **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	N	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	N	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	N			REJETE	✓

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

12.1 – 21-05-087 – EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT PERMANENT À TEMPS COMPLET

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale a procédé à l'affichage du poste d'inspecteur en urbanisme et environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait l'analyse de tous les curriculums vitae reçus et que celui de madame Vanessa Morneau satisfait aux exigences du poste ;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de sélection d'embauche a été formé pour l'entrevue de Mme Morneau et s'est déroulée à l'aide d'un questionnaire et d'un formulaire d'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé de procéder à son embauche ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et des affaires juridiques recommande l'embauche de madame Vanessa Morneau sous la résolution 21-04-19, adoptée lors de la réunion du 22 avril 2021 ;

IL EST RECOMMANDÉ DE NOMMER madame Vanessa Morneau à titre d'inspectrice en urbanisme et environnement à compter de son premier jour de travail, soit le 10 mai 2021 **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois suivant l'embauche s'applique, **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le Conseil municipal **ET QU'UNE** évaluation soit réalisée par la directrice générale afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

12.2 – 21-05-088 – RECHERCHE DE STAGIAIRE AU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'inspecteur en urbanisme et environnement depuis janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT l'accumulation de dossiers et la nécessité de fermer plusieurs permis non traités depuis quelques années ;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 80 322,00 \$ reçu en 2020 par le gouvernement pour aider la Municipalité à atténuer les impacts financiers de la pandémie et permettant de dégager un excédent d'exercice en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un stagiaire au service de l'urbanisme pour une durée déterminée est une option pertinente pour permettre de rattraper le retard ;

CONSIDÉRANT QUE le financement de cette dépense sera fait à même le budget de fonctionnement 2021 et que l'évaluation financière des projections au 30 septembre 2021 permettra de constater si une appropriation de l'excédent de fonctionnement non-affecté est nécessaire ;

CONSIDÉRANT l'article 10.2 du règlement 2020-306 qui stipule que le conseil délègue à la directrice générale le pouvoir d'engager un employé et que le nom de la personne engagée doit être déposée à la séance du conseil suivant son engagement ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER la recherche d'un stagiaire au service de l'urbanisme pour une durée déterminée, de former un comité de sélection, d'embaucher le candidat choisi aux conditions établis **ET** que cette dépense soit financée par le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

12.3 – 21-05-089 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 215-259 VISANT LE LOT 4 798 563, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale isolée avec logement bi-génération a été déposée par le propriétaire Gestion Dclic pour le lot 4 798 563, rue Principale (entre le 203 et le 205, rue Principale) ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation a été déposée visant à permettre l'aménagement d'une entrée secondaire à la résidence unifamiliale afin de créer un accès séparé de l'entrée principale au logement bi-génération alors que l'article 94 c) du règlement de zonage 2015-259 exige que le logement accessoire doit partager l'entrée principale du bâtiment résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'aménagement d'un logement bi-génération d'une superficie de 708 pieds carrés alors que l'article 94 e) du règlement de zonage 2015-259 autorise une superficie maximale de 556,5 pieds carrés équivalent à 75% de la superficie de plancher du rez-de-chaussée du logement principal, excluant le garage. La demande vise à permettre une superficie supérieure de 20% à celle autorisée par la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande est touchée par un corridor riverain et qu'elle est située dans un îlot déstructuré en zone IDR-3 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 13 du *Règlement sur les dérogations mineures n°2015-262* ; « Une dérogation mineure peut être accordée à l'égard de toutes les dispositions du règlement de zonage, sauf les dispositions relatives aux usages et aux densités d'occupation du sol. »

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux critères d'évaluation pour une demande de dérogation mineure édictés par l'article 15 du *Règlement sur les dérogations mineures n°2015-262*;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles adjacents ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande lors de la réunion tenue le 22 avril 2021 ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCORDER la demande de dérogation mineure permettant les éléments suivants sur le lot 4 798 563, rue Principale ;

« L'aménagement d'une entrée secondaire à la résidence unifamiliale créant un accès séparé de l'entrée principale au logement bi-génération alors que l'article 94 c) du règlement de zonage 2015-259 exige que le logement accessoire doit partager l'entrée principale du bâtiment résidentiel ;

L'aménagement d'un logement bi-génération d'une superficie de 708 pieds carrés alors que l'article 94 e) du règlement de zonage numéro 2015-259 autorise une superficie maximale de 556,5 pieds carrés équivalent à 75% de la superficie de plancher du rez-de-chaussée du logement principal, excluant le garage. »

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	PRO	CON	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	P			REJETE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune question puisque la séance est tenue à huis clos et enregistrée pour diffusion ultérieure au public.)

14. VARIA

Aucun.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 – 21-05-090 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 21h15.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	PRO	CON	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

Ronald Lécuyer
Maire

Catherine Rochefort
Directrice générale et secrétaire-trésorière